



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# CRISE SANITAIRE

## PRISES DE SERVICE DECALEES

### LA PROBLÉMATIQUE DE LA PAUSE REPAS SE POSE

#### ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

- 7h00 par jour
- 3 jours par semaine
- Prise de service décalées jusqu'à 10h00
- Fin de service jusqu'à 17h00

Depuis le 30 mars dernier, afin de faire face à la crise sanitaire que nous traversons, La Poste a adapté son organisation de la distribution du courrier et des colis articulée autour de 7h de travail par jour, 3 jours travaillés par semaine. De même, pour protéger au mieux la santé et la sécurité de ses personnels, elle a mis en place les mesures barrières préconisées par les services de santé, notamment le respect de la distance de courtoisie d'un mètre entre chaque personne.

Dans les centres courriers, afin d'éviter l'afflux de personnes aux prises de service risquant de remettre en cause le respect de cette distance d'un mètre, il a été décidé une mise en place de prises de service décalées qui peuvent s'étaler jusqu'à 10h et faire travailler ainsi nos collègues distributeurs jusqu'à 17h.

### Nos collègues doivent bénéficier d'une solution de restauration

Lorsque les agents travaillent en mixte, ils doivent pouvoir bénéficier d'un moyen de restauration sur la tournée ou pouvoir revenir au bureau. Dans ce dernier cas, l'établissement doit mettre à leur disposition un local sans générer de promiscuité, ce qui est rarement possible.

### La participation de La Poste aux solutions de restauration doit être adaptée

Aujourd'hui, en période de crise sanitaire, tous les points de restauration connus sont fermés. De même la mise en place de tickets restaurant ne peut être la solution puisque la procédure est longue, et que nos collègues qui en bénéficient actuellement ne peuvent les utiliser faute de commerces ouverts, surtout lorsque la distribution s'effectue en milieu rural.

**La CFDT demande la mise en place de solutions de remplacement ou le versement d'une indemnité compensatoire pour tous nos collègues impactés.**

**AVEC VOUS, POUR VOUS, LA CFDT**



[f3c.cfdt.fr](http://f3c.cfdt.fr)